



Au Plumier

Édition primeur

Comme annoncé, les lecteurs en ligne vont pouvoir se familiariser, dès cette édition, avec la bannière du journal *Akon'Ambohitsaina* qui prendra désormais le relais du titre *Bitsik'Ambohitsaina*. Une succession qui s'annonce exaltante pour la rédaction et les partenaires institutionnels, acteurs privilégiés de cette transition vers l'autonomie de la publication du journal de l'Université d'Antananarivo, avec l'ambition affichée de toucher un lectorat aussi large que possible.

La version papier paraîtra le jeudi, comme le précédent titre, sous le format tabloïd, décliné en 8 pages quadrichromie. Pas de remise à zéro du compteur en ce qui concerne le numéro d'ordre, pour bien montrer la filiation et confirmer, si besoin était, que la ligne éditoriale inchangée : réserver la part belle à la consolidation des connaissances et à la promotion de la culture. La rédaction a la conviction que la nouvelle formule permettra d'assurer la diffusion d'informations à jour (actualités du campus, événements de la vie nationale ou régionale, banques de données, publications scientifiques) et de mieux répondre aux attentes des lectorats cibles. Ce n'est pas la matière qui manque pour les articles, et le rendez-vous hebdomadaire devrait inciter à la production. Valoriser le recours au classique « bulletin de liaison » par la volonté d'ouverture aidera l'Université d'Antananarivo, dont la visibilité devrait s'en trouver améliorée, dans sa noble mission d'éducation et de formation.

La Rédaction

Directeur de publication
Alain Andriamiandravola
Directrice de la rédaction
Anny Andrianaivonirina
Ont participé à ce numéro
Mirana Razafindrazaka
Karina Zarazafy
Kristéva Zarazafy
PAO
Assia Rajaona
Webmaster
Andréa Razafindraibe

Faculté de Médecine Le bureau du doyen en proie aux flammes



Le Pr Mamy Lalatiana Andriamanarivo, doyen de la Faculté de Médecine.

Le bureau du doyen de la Faculté de Médecine, le professeur Mamy Lalatiana Andriamanarivo, a été ravagé par les flammes, vers 1 heure du matin, dans la nuit de dimanche à lundi. Beaucoup de dégâts matériels (fonte des appareils informatiques, tapisserie détruite pour un pan de mur, quelques dossiers calcinés en tout ou partie), qui ont remis en mémoire le saccage du bureau limitrophe du secrétaire principal de la faculté, le 2 novembre dernier. L'événement a d'autant plus surpris que la sécurité de l'établissement avait été

renforcée (service de deux agents de la gendarmerie, blindage de la porte d'accès principale) à la suite de ce cambriolage. Réuni en urgence, le conseil de faculté a convoqué la presse, en fin de matinée, pour donner lecture d'un communiqué. Le doyen Mamy Lalatiana Andriamanarivo, entouré de ses proches collaborateurs, a condamné ce que tous considère comme un « acte de terrorisme qui vise à intimider l'ensemble de la communauté dans cet établissement », tout en demandant aux autorités de faire en sorte que les auteurs

soient retrouvés à bref délai. Les conclusions de l'enquête détermineront les causes exactes de l'incendie, mais, d'après les premières observations entendues sur le site, l'origine accidentelle semble écartée. Si les témoins (agents de sécurité de l'Université, gendarmes de faction) confirment avoir entendu une forte détonation qui a précédé l'incendie, la quasi-absence de débris de verre à l'intérieur du bureau et le barreaudage serré des fenêtres incitent à penser que l'engin explosif, dont on ignore la nature, n'a pu être lancé du dehors.

Departemanta Fitantanana Hetsika fanampiana ireo tra-boina ao Antohomadinika

Tsy nitazam-potsiny ny voina nahazo ireo mponina ao Antohomadinika ny Sampam-pianarana momban'ny Fitantanana ety Ambohitsaina, fa notontosaina ny faha-23 ny volana oktobra lasa teo ny fanaterana fanampiana ho an'ireo niharam-boina tamin'ny alin'ny talata faha-16 septambra. Nifanome tanana tamin'ireo mpianatra taona voalohany sy faharoa ireo mpampianatra sy mpanabe, ka anisan'izany ny lehiben'ny departemanta misahana ny fitantanana (gestion) Origène Andriamasimanana, sy ireo mpampianatra, Anjaraso Mamilalaina Randrianirina, Pierre Benjamin Rakotomahenina, Mamy Alfa Randriamiharisoa, Harinina Rabenilaina, Aimée Lucie Ranorovololona.

Nikarakara fanampiana ny olona niaram-boina miisa 494, mizara amin'ny tokantrano 96, ny departemanta. Fanangonana vola sy fitaovana fampiasa ao an-tokantrano no nahavoriana vola mitentina 3 000 000 ariary izay nahafahana nividy vary, voa maina, katsaka, siramamy, labozia, sy savony notsinjainy tamin'ireo niaran-doza. Tao ihany koa ny ankanjo ho an'ny ankizikely sy ny vehivavy ary ny fanampiana eo amin'ny fiainana andavan'andro toy ny sahafa, tsihy sy ny maro hafa koa. Fanaon'ireo mpikambana ao amin'ny Departemanta Fitantanana ity hetsika ity isan-taona fa ny endriny no miovaova. Efa nisy hetsika natao ihany tao alohan'izao, ka ankoatran'ny fa-

nampiana tra-boina sy olona tranan'ny trano may tahaka izao dia efa nanao fanomezan-drà izy ireo roa taona lasa izay. Namaly ny antson'ireo tompon'andraikitra tao amin'ny valan-java-boahary ao Tsimbazaza koa ity departemanta ity tamin'ny telo taona lasa ka nanao izay azony natao ho fanampiana ara-tsakafo sy fanolorana fanafody ho an'ireo biby. Araky ny voalazan'i David Lambert, filoha lefitry ny mpianatra ao amin'ny taona voalohany, dia mbola hitohy hatrany ity hetsika ity isan-taona, ka mety famboly-kazo indray no atao amin'izay fotoana izay.

Projet de Golf international d'Ankatso Le Conseil d'Etat annule l'arrêté ministériel

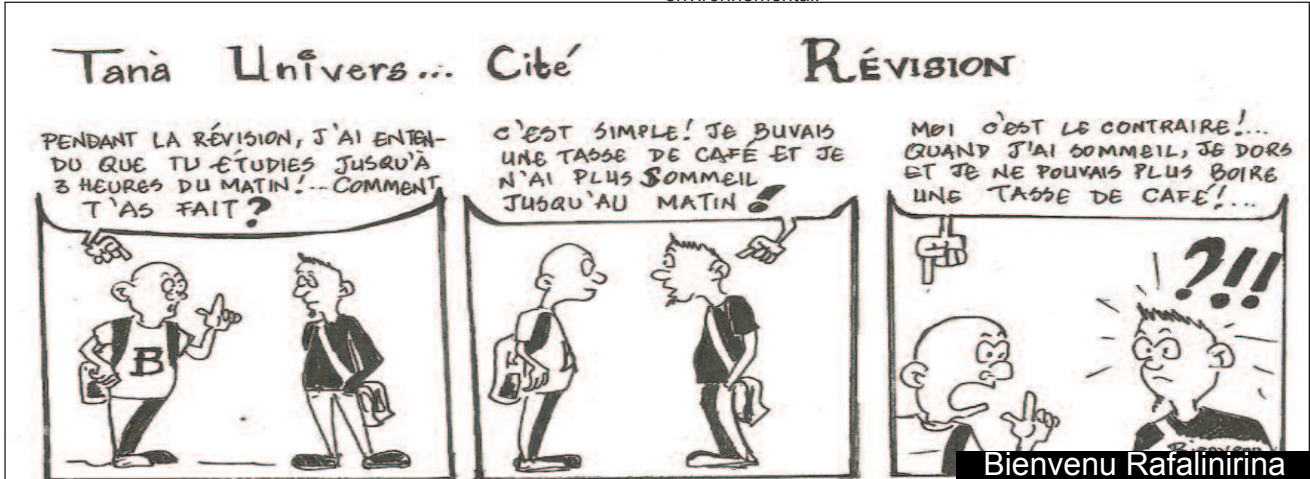
Après un premier appel à l'audience du mercredi 12 novembre, qui a fait l'objet d'un report au 3 décembre, l'« affaire Golf », qui opposait l'Université d'Antananarivo à l'ancienne Vice-Primature chargée du Développement et de l'Aménagement du Territoire (VPDAT), a connu son épilogue le 10 décembre. Le Conseil d'Etat de la Cour suprême a annulé pour excès de pouvoir l'arrêté n° 8651/2013 – VPDAT/SG/DGSF du 16 avril 2013 que la VPDAT avait pris pour permettre l'exécution d'un projet d'aménagement d'un terrain de golf international privé.

Le texte modifiait l'affectation de trois parcelles de terrain qui changeraient de destination : deux parcelles de la propriété « CAMPUS UNIVERSITAIRE D'ANKATSO », que l'Arrêté n° 3776/80 du 16 septembre 1980 avait affectée au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique « pour les besoins de l'Université de Madagascar », feraient l'objet d'une désaffectation, tandis qu'un terrain constitué de plusieurs parcelles, d'une contenance totale de 39 Ha 93 A 79 Ca, serait affecté au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique « pour les besoins de l'Université d'Antananarivo ».

La Présidence de l'Université avait demandé auprès du Conseil d'Etat, le 14 mai 2013, le sursis à exécution du texte et son annulation pour excès de pouvoir. La décision de la haute juridiction n'aura fait que confirmer l'analyse exposée dans l'arrêt qui autorisait le sursis à exécution (arrêt n°58/CEP du 17 mai 2013).

Coopération avec l'Afrique du Sud Projet d'antennes relais pour un télescope géant

Une mission du département ministériel de la Science et Technologie d'Afrique du Sud est venue à Ambohitsaina, jeudi 27 novembre, pour une série de séances de travail. La cérémonie d'ouverture a vu la présence de la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Marie Monique Rasoazanana, de l'ambassadeur d'Afrique du Sud à Madagascar, Gert Gröbler, et du Vice-président chargé des Relations Internationales, du Partenariat et des TIC, Joelisoa Ratsirarson, Président p.i. de l'Université d'Antananarivo. Le projet Square Kilometer Array ou SKA est un grand projet du Département de la Science et Technologie d'Afrique du Sud. Cette rencontre fut également une opportunité de pouvoir discuter de la valorisation des plantes médicinales et cosmétiques, ou encore de la contribution des énergies renouvelables dans le développement. Ces échanges d'expériences entre les représentants des Centres Nationaux de Recherche, les Universités malgaches, les Instituts Supérieurs de Technologie et les membres de la délégation Sud-africaine ont permis de consolider les relations de coopération entre les deux pays. D'après les explications du Pr Minoson Rakotomalala, la mise en place du télescope réclame un relais de 40 antennes pour 0,5 ha de surface. Pour ce faire, 13 antennes seront posées. Pour le Vice-président chargé des Relations Internationales, du Partenariat et des TIC, Joelisoa Ratsirarson, l'implantation de ces antennes à Madagascar va créer des emplois dans le domaine de la technologie, surtout dans le secteur du tourisme. Les membres de la délégation ont clôturé leur programme par la visite sur terrain d'un site très connu des passionnés d'astronomie, de sciences et de protection de l'environnement : « Astro » à Andoharanofotsy. Astro est un centre de médiation scientifique qui apporte des réponses simples et ludiques sur les planètes, les étoiles, les astres mais aussi sur les questions d'ordre environnemental.



Bienvenu Rafalinirina